

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2019

PROCES VERBAL

Présents : C. JEFFROY – Y. LE BRIGANT – M. DANIEL – J-L. HENAFF – H. SABLON – A. FOURNIS (arrivée à 18h47) - V. LAMBLA (départ à 19h30) - F. GUEHL - I. ALLAIN - A. LE GALL - J-P. THIBAUT - M-E. BAGUE - J. LEAUTEY - B. PRIGENT - M. GENDROT – L. DAGORN – J. FOURNIS - P. PETIBON - R. MORINIERE (arrivé à 18h52) - A. SOURIMANT – I. ADAM – M-M. PÉRÈS.

Absents avec procuration : J-C. LAMANDE donne procuration à L. DAGORN
J-F. LEMAIRE donne procuration à J. LEAUTEY
B. FUSTEC donne procuration à I. ADAM
C. BOZEC donne procuration à M. GENDROT

Absente sans procuration : F. LEON

Secrétaire de séance : A. SOURIMANT

J. LEAUTEY prend la parole et constate que les comptes-rendus de conseils municipaux ne sont pas remis avec la convocation, que les notes de synthèse sont succinctes, que la modification du jour de la réunion de conseil a été faite sans concertation, que le changement d'heure est malvenu car 19h00 est un horaire pour ceux qui travaillent et que les comptes-rendus des réunions de bureaux municipaux ne sont pas transmis.

C. JEFFROY réagit sur le fait car il n'était pas informé de cette intervention. Il aurait apprécié un échange préalable.

Le changement de jour est exceptionnel. Le jour et l'horaire seront à nouveau le jeudi à 19h00. Une attention sera portée à étoffer les notes de synthèse.

Les comptes-rendus de bureaux municipaux ne sont pas obligatoirement à diffuser.

Le Maire explique le contexte actuel avec beaucoup de changements dans les services, de nombreux travaux, un souci dans le transfert de la compétence eau, plusieurs arrêts maladie, des départs en retraite, les agents n'ont pas tous leur bureau et le dossier AMI prend beaucoup de temps. Il rappelle que les choses bougent pour le bénéfice de tous.

Le Maire rappelle que les conseillers municipaux peuvent aussi venir questionner les services si besoin. Les services sont ouverts pour répondre aux questions.

➤ **CANDIDATURE DOSSIER AMI POUR LA PHASE OPERATIONNELLE DU CENTRE-VILLE :**

La commune a obtenu le soutien des financeurs dans le cadre de l'appel à projet phase étude pour la dynamisation des centres villes.

Le cabinet retenu pour cette étude financée est Tristan La Prairie de Brest, assisté d'Onésime Paysage et de la SEMBREIZH.

Une phase de constats s'est opérée puis celle de la concertation, volet fondamental dans cette étude pour l'avenir du centre-ville de Plestin-les-Grèves.

Après plus de 4 mois d'étude, les premiers résultats sont visibles notamment par la production des fiches actions ciblant les actions opérationnelles à court, moyen et long terme du périmètre d'étude.

Aujourd'hui, la municipalité souhaite concrétiser cette réflexion et enclencher les premières actions. Pour cela, des financements sont essentiels à cette réalisation. Plestin les Grèves se porte candidate pour l'appel à projet sur la dynamisation des centres-villes, phase

opérationnelle, portée par la Région Bretagne, en partenariat avec les Préfectures, de la Caisse des Dépôts et de l'Établissement Public Foncier.

Une rencontre a eu lieu avec la Sous-Préfète le 31 janvier dernier. Elle a fait remarquer que le projet de concertation était très abouti, un gros travail a été fourni.

Le dossier de demande de subvention doit être déposé pour le 28 février avec les fiches action opérationnelles, qui sont à réaliser dans les 4 ans.

Le bureau d'étude la SEM Breizh a réalisé un travail remarquable.

Les enjeux de la revitalisation :

1/ Réhabilitation des espaces publics

2/ Diminution des espaces routiers

3/ Cheminement doux

4/ Synergie centre-ville et pôles économiques

5/ Renforcer l'habitat cœur de ville

6/ Patrimoine, culture,...

7 Identité plestinaise

Cela se traduit par un tableau de synthèse avec les axes de développement et les fiches actions.

Le projet est raisonnable avec un engagement financier d'environ 200 000 € par an par exercice budgétaire.

L'idée est que le Conseil Municipal autorise Le Maire à déposer le dossier AMI et ses fiches actions.

I. ADAM remarque qu'on risque de ne pas avoir le financement.

Le Maire répond que dans ce cas, les projets seront échelonnés sur un temps plus long.

Le Maire remercie tout le monde pour leur implication.

Y. LE BRIGANT ajoute que c'est un outil de travail pour la suite.

Adoption à l'unanimité.

➤ **TARIFS COMMUNAUX 2019:**

La commission des finances, réunie le 29 janvier, propose l'adoption des tarifs 2019 suivants :

Matériel Services Techniques :

LOCATION pour 72 heures et sans transport	Tarifs 2019	
Table (2 mètres)	6 €	
2 Bancs (2 mètres)	4 €	
Barrière	1 €	
Chaise	1 €	
Tableau Electrique	51 €	
Podium couvert (50 m ²)	Associations Plestinaises 50 €	Extérieurs 202 €
Podium couvert + avant-scène	Associations Plestinaises 100 €	Extérieurs 302 €
Communes extérieures	Tarifs Plestinais	

Ancienne salle des fêtes :

SALLE DES FETES	Tarifs 2019
Vins d'honneur – apéritifs de mariage	74 €
Goûters – buffets campagnards	74 €
Autres manifestations	74 €

Cimetière :

CONCESSIONS	Tarifs 2019
15 ans	125 €
CONCESSIONS AU COLUMBARIUM	Tarifs 2019
5 ans	115 €
10 ans	160 €
15 ans	225 €

Ports :

<i>Propositions à l'arrondi</i>	Tarifs 2019 + 2%
Location annuelle	158 €
Location saisonnière Juillet et Août + 5 %	
Hebdomadaire	31,00 €
Journalière	11,00 €
Deux mois	200,00 €
Location saisonnière hors saison + 5 %	
Hebdomadaire	15,00 €
Location hivernage Toul an Hery + 2 %	
Mensuel	13,00 €

Droits de place (marchés, cirques, food-trucks,...) :

Marché		Tarifs 2019
Camion outillage (emplacement ml)		1,60 €
Cirque	Grand	120 €
	Moyen	80 €
	Petit	40 €
Fêtes foraines (emplacement ml)		1 €
Marché du dimanche	Autorisations	1,15 €
	Emplacement 1ml	1,00 €
	Emplacement 2ml	1,15 €
	Emplacement 3ml	1,30 €
	Emplacement 4ml	1,60 €
	Trimestre	1,15 €
Marché du mardi	Emplacement	1,60 €
Food truck	Emplacement	12,5 € jour

Photocopies, fax :

PHOTOCOPIES - FAX		Tarifs 2019
Photocopies	A4 simple	0,25 €
	A4 simple couleur	1,00 €
	A4 recto verso	0,50 €
	A4 recto verso couleur	2,15 €
	A3 simple	0,50 €
	A3 simple couleur	2,15 €
	A3 recto verso	1,00 €
	A3 recto verso couleur	4,30 €
Associations	A4	0,05 €
	A4 couleur	0,15 €
Duplicateur	A4	0,02 €
Fax	1 ^{ère} feuille	2,90 €
	Feuille suivante	2,55 €
	Réception	Gratuit

Médiathèque :

Médiathèque	Tarifs 2019
Abonnement annuel individuel	8 €
Abonnement annuel collectif (familial)	15 €
Abonnement multimédia CD et DVD	10 €
½ tarif pour les demandeurs d'emploi	
½ tarif pour les abonnements des écoles extérieures au canton de PLESTIN LES GREVES	
<u>Estivants :</u>	
Locations livres adulte	1 €
Locations livres jeunesse	0,50 €
<u>Cautions :</u>	
Caution individuelle	16 €
Caution collective (famille)	31 €
Caution - prêt de tablette	250 €
Réédition « carte lecteur »	1,60 €

Tarifs de location 2019 - AN DOUR MEUR

Écoles, collège et associations Plestinaises

	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	196,00 €	98,00 €	292,00 €
Hall + salle de spectacle	192,00 €	94,00 €	292,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	277,00 €	139,00 €	416,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	334,00 €	137,00 €	500,00 €

* une fois par an : repas des bénévoles (associations) : 108€ & activité culturelle

Particuliers

Mobilier & vaisselle compris	1ère journée/soirée De 8 h à 3 h	journée supplémentaire 50 % de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	275,00 €	138,00 €	444,00 €
Hall + salle de spectacle	275,00 €	138,00 €	444,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	398,00 €	199,00 €	663,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	477,00 €	239,00 €	775,00 €

Extérieurs

	Journée / soirée	Journée supplémentaire	Journée / soirée weekend	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	399,00 €	199,00 €	488,00 €	849,00 €
Hall + salle de spectacle	399,00 €	199,00 €	488,00 €	849,00 €
Hall + salle annexe + cuisine	573,00 €	287,00 €	727,00 €	1 215,00 €
Hall + salle annexe + cuisines + salle de spectacle	679,00 €	340,00 €	849,00 €	1 460,00 €

Entreprises Plestinaises

	1 ère Journée / soirée De 8h à 3h	Journée supplémentaire 50% de réduction	Forfait weekend Ve 16 h / lu 10 h
Hall + salle annexe	330,00 €	165,00 €	530,00 €
Hall + salle de spectacle	330,00 €	165,00 €	530,00 €
Hall + salle annexe cuisine	477,00 €	239,00 €	796,00 €
Hall + salle annexe cuisines + salle de spectacle	573,00 €	287,00 €	929,00 €

AUTRES TARIFS

if forfait régle	150,00 €	tarif vaisselle	
if forfait ménage	160,00 €	Assiette - tasse	2,00 €
if régisseur	326,00 €	Verre - couverts	1,50 €
isine seule	64,00 €		

Centre nautique :

Stage enfant

	Séance	5 séances	3 séances
Kayak de mer 9/12 ans	25		60
Moussaillon 6/8 ans	31	112	75
Catamaran catsy 7/10 ans			
Catamaran topaz 12 10/12 ans			
Char à voile 7/12 ans			
Optimist	31	122	86

Stage adolescent

	Séance	5 séances	3 séances
Kayak de mer /paddle	25		60
Catamaran topaz 14 et topaz 16	34	143	93
Catamaran kl 16	41	161	112
Char à voile	34	143	93
Char à cerf-volant – mountain board	34	143	93

Stage adulte

	Séance	5 séances	3séances
Kayak de mer adulte- paddle	27		75
Catamaran kl 16	41	161	112
Char à voile	34	143	93
Char à cerf volant mountain board	34	143	93

Tarifs spéciaux

Abonnement été pour les adhérents :	
Abonnement toutes activités confondues sauf catamaran kl 16	160
Avec catamaran kl 16	200
REDUCTION :	
Famille, Kérallic, camping municipal PLG	10%
2 ^{ème} semaine	10%

Marche aquatique	
1 séance -1h00	10
Forfait 8 séances – 8 x 1h00	70
Forfait 16 séances – 16 x 1h00	112

Suite tarifs spéciaux

TARIFS GROUPES SAISON	
1 séance de char à voile enfant ou adulte	21
1 séance de kayak de mer ou paddle	18
1 séance de catamaran catsy -topaz 12 ou 14	21

Locations

	1/2h	1h	2h	½ journée	Semaine
Char à voile (enfant 9/12 ans)		18	/	/	
Char à voile ado-adulte		22	/	/	
Char à voile biplace		30	/	/	
Catamaran topaz 14				60	
Catamaran topaz 16				85	
Kayak de mer solo				22	
Kayak de mer double				29	
Paddle				24	
Shorty				4	10
Combinaison intégrale				6	10

Nouveauté 2019

Forfait 10 heures de char à voile monoplace à partir de 10 ans : 176€

Tarifs hors saison :

Tarif abonnement sport et loisir

Abonnement période mars à juin 2019 ou septembre à décembre 2019	
Ecole de sport char à voile 7/13 ans	
1 fois par semaine soit 14 séances	80
2 fois par semaine	130
Ecole de sport voile 7/13 ans	
1 fois par semaine soit 14 séances	80
2 fois par semaine soit 28 séances	130
Equipe de club char à voile	
Moins de 18 ans soit 14 séances	100
Plus de 18 ans soit 14 séances	140
Loisirs	
Multi-activités soit 14 séances	100
18 ans et plus soit 14 séances	140
Abonnement avec matériel perso semestre	87

Tarifs scolaires

Scolaires : char/catamaran/kayak de mer	
UNSS	12.60
Primaire/collège	14.70
Lycée et associations	19.00
Etablissements supérieurs-	30.00
1 CHAR POUR 2	
Primaire/collège	11.60

Nouveauté 2019 pour les scolaires :
Séance découverte du milieu marin - par élève : 7€

Tarifs groupes

Séminaire	
séance char à voile ou kayak de mer ou paddle avec utilisation salle de réunion	39.00
Location grande salle journée	220.00
Location petite salle journée	115.00
Association – Groupes- hors dimanche	
Séance char à voile, kayak de mer, paddle, catamaran ou planche à voile	19.40

Week-end passion glisse (1 nuitée camping -1 séance de char à voile) hors juillet août :
Par personne 75€

➤ **ASSURANCE PERSONNEL GROUPAMA : AVENANT AU CONTRAT :**

Groupama Assurance prend en charge l'assurance du personnel à la fois CNRACL et IRCANTEC sur la commune. L'avenant au contrat consiste à prolonger ce contrat jusqu'à fin 2020, date à laquelle un nouvel appel à la concurrence sera nécessaire.

Le Maire demande l'autorisation pour signer cet avenant.

Accord à l'unanimité.

➤ **MARCHE PUBLIC : AUTORISATION DE LANCER UNE ETUDE POUR LE CONTRAT COLLECTIF PREVOYANCE :**

La prévoyance pour les agents est actuellement prise en charge par l'employeur à hauteur maximale de 25€ par agent et par an.

La prévoyance actuelle est souscrite à la MNT (Mutuelle Nationale Territoriale).

Le Maire demande l'autorisation de lancer une procédure de marché public dans ce domaine afin de diminuer les coûts pour la collectivité et les agents en faisant jouer la concurrence.

Accord à l'unanimité.

➤ **REMBOURSEMENT DES REPAS EN CAS DE CHANTIERS A L'EXTERIEUR DE LA COMMUNE :**

Le service technique, notamment, dans le cadre de la mutualisation des services avec les communes voisines, est amené occasionnellement à réaliser des chantiers hors commune avec la contrainte de déjeuner sur place.

Afin d'indemniser le coût du « panier » pour l'agent, le Maire propose une prise en charge du repas à hauteur de 15.25€ par repas, sur la base des grilles fournies par le Centre de Gestion 22. Cette indemnisation n'interviendra que si le chantier est hors commune de Plestin les Grèves.

Accord à l'unanimité.

➤ **STATUT DE PROMENEUR DU NET POUR LE RESPONSABLE DU PIJ :**

Le Maire propose de reconnaître au responsable du PIJ, le statut de Promeneurs du Net. L'objectif principal est de poursuivre sur Internet l'action éducative engagée par les différents professionnels intervenant auprès des jeunes. Ce promeneur est mandaté par l'employeur et agit dans le cadre d'une convention. La cible est les jeunes adultes de 13-25ans.

L'idée est d'offrir à cet agent un statut soutenu par les partenaires et visible.

Le Maire demande l'autorisation de répondre à l'appel à projet pour permettre au responsable du PIJ d'y déposer sa candidature.

Accord à l'unanimité.

➤ **REMBOURSEMENT DE FRAIS ENGAGES PAR UNE ENSEIGNANTE DE L'ECOLE ELEMENTAIRE:**

Une enseignante de l'école élémentaire a avancé des frais de fournitures scolaires et d'alimentation pour l'école sur son compte personnel, ignorant la procédure comptable en vigueur.

Le Maire demande le remboursement des frais à la personne pour une somme s'élevant à 202.64€.

Accord à l'unanimité.

➤ **BULLETIN D'ADHESION CAUE 2019:**

Comme tous les ans, la commune adhère au Conseil D'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement des Côtes d'Armor. Le CAUE informe les habitants, par le biais de permanences et conseils pour tout projet d'aménagement, d'urbanisme ou de paysage concernant la commune également.

La cotisation s'élève à 0.10 € par habitant.

La Maire demande l'autorisation de payer cette adhésion.

Accord à l'unanimité.

➤ **DELIBERATION VIGIPOL:**

Objet : Engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR coordonnée par LTC et désignation des référents Infra POLMAR

Vu la délibération du conseil communautaire de Lannion-Trégor Communauté en date du relative au conventionnement avec Vigipol ;

Rappel du contexte :

En raison de la densité du trafic maritime, de conditions de navigation difficiles et de la multiplicité des usages en mer, la Bretagne est une zone très accidentogène, où de nombreux événements de mer ont été recensés ces cinquante dernières années. De ce fait, l'ensemble du littoral de la Bretagne est particulièrement vulnérable face au risque de pollution maritime.

Depuis 40 ans, le Syndicat mixte de protection du littoral breton Vigipol apporte conseil et assistance aux collectivités littorales pour défendre leurs intérêts face aux risques issus du transport maritime et assumer les responsabilités qui leur incombent tant avant, pendant, qu'après une pollution. Cette expertise, reconnue par les services de l'État et es experts de la lutte anti-pollution font de Vigipol un partenaire incontournable de la gestion des pollutions maritimes en Bretagne. C'est pourquoi le Conseil régional souhaite promouvoir l'extension de Vigipol à l'ensemble du littoral breton.

L'expertise et l'accompagnement proposés par Vigipol aux collectivités littorales en matière de préparation à la lutte contre les pollutions maritimes sont réunis sous le nom de « démarche Infra POLMAR ». Cette démarche s'articule autour d'une annexe du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) dédiée à la gestion des pollutions maritimes, dit Plan Infra POLMAR. Ce plan de secours est conçu et continuellement enrichi par Vigipol. Il regroupe l'ensemble des documents opérationnels dont les collectivités ont besoin pour leur permettre de faire face à une pollution maritime lorsque le maire est Directeur des Opérations de Secours (DOS) et contribuer à la bonne gestion d'une pollution d'ampleur exceptionnelle dans le cadre du dispositif départemental ORSEC POLMAR Terre.

Une coordination de la démarche à l'échelle de l'EPCI permet de définir et développer des synergies intercommunales (mutualisation de moyens, cohérence des actions, organisation des moyens de lutte), mais également de proposer une réponse concertée pour faire face à une pollution du littoral. Cette mission de coordination est conduite par Lannion-Trégor Communauté au titre de sa compétence « Lutte contre les pollutions de toute nature » (article II-2-6 des statuts de LTC). Toutefois, cette mission n'entraîne pas de transfert des pouvoirs de police détenus par le maire.

En effet, au titre de son pouvoir de police, le maire doit « prévenir par des précautions convenables, et de faire cesser, par la distribution des secours nécessaires [...] les pollutions de toute nature [...], de pourvoir d'urgence à toutes les mesures d'assistance et de secours et, s'il y a lieu, de provoquer l'intervention de l'administration supérieure » (article L.2212-2-5 du CGCT).

Conscient du risque de pollution maritime et des conséquences potentiellement très préjudiciables pour le territoire, Lannion-Trégor Communauté avait souhaité engager uen démarche Infra POLMAR avec Vigipol dès 2009 qui a abouti à la validation d'un plan de secours Infra POLMAR en novembre 2013. Le territoire de l'agglomération s'étant depuis agrandi, il convient d'adapter le dispositif pour intégrer les nouvelles communes littorales.

Le conseil municipal est invité à :

- > se prononcer sur sa volonté d'engager la commune dans la démarche Infra POLMAR de Lannion-Trégor Communauté proposée par Vigipol en apportant sa participation active au projet développé sur le territoire de l'EPCI ;
- > désigner un référent élu et un référent technique et/ou administratif pour suivre la démarche infra POLMAR et participer au groupe de travail chargé d'adapter la méthodologie générale élaborée par Vigipol aux spécificités du territoire intercommunal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- > d'approuver l'engagement de la commune dans la démarche Infra POLMAR de Lannion-Trégor Communauté ;
- > de désigner Raymond MORINIERE référent élu et Hervé LE BOLC'H référent technique ;
- > d'autoriser le Maire à prendre toute décision utile pour mener à bien cette démarche.

➤ **CONVENTION CENTRE NAUTIQUE ET LE COLLEGE DU PENKER:**

La principale du collège du Penker souhaite mettre en œuvre une classe de nautisme. Cette opération nécessite le partenariat du centre nautique de Plestin qui s'engage à fournir des cours à des périodes définies. Le volume horaire serait de 30 heures par an pour des groupes de 12 élèves. (Char à voile, Paddle, Kayak). L'intérêt est de promouvoir le collège de Plestin à travers la particularité de la classe nautique mais aussi de profiter de la façade littorale, des équipements municipaux et valoriser les compétences des agents municipaux. Il s'agit également de former à terme des futurs cadres et moniteurs pour le Centre Nautique.

Sous réserve de l'obtention des autorisations pour le collège du Penker, une convention de partenariat sera à signer entre les deux parties.

Le Maire demande l'autorisation pour signer la future convention.

Accord à l'unanimité.

➤ **QUESTIONS DIVERSES :**

- Organisation d'un débat :

Le Maire informe qu'il a échangé avec les Maires de 5 communes proches pour organiser ensemble un débat public. L'organisation commune est validé à condition d'avoir un animateur.

Fin de séance à 19h43

Le Maire,
Christian JEFFROY.

